

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE.

Étaient absentes excusées : Mmes Katia GAUDIN, Suzie PORTEJOIE.

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD, Mme Suzie PORTEJOIE à Mme Ginette BOUYER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS
4. CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) PAR DES ANIMATEURS NON MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS
5. REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE
6. ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU « PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION »
7. CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » AVEC L'ACADÉMIE DE POITIERS
8. CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST France
9. ACQUISITION DE MATÉRIEL
10. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1
11. PROGRAMME VOIRIE 2016 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
12. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

Section F n° 348 - 350 – 912 – 956 – 961 « Le Chaffaud »

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois.
- De solliciter l'arrêté de Madame la Préfète autorisant la modification des statuts de la Communauté de des Pays Civraisien et Charlois, tels que définis.

CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) PAR DES ANIMATEURS NON MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte la convention d'animation des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2016-2017 et les suivantes si besoin.

REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'offrir un repas aux aînés de la Commune. Ce repas aura lieu le 3 décembre 2016.

Ce repas sera gratuit pour les personnes de 68 ans et plus, pour les autres participants le prix est fixé à 17 €.

Un colis gourmand salé sera offert aux personnes de 68 ans et plus ne pouvant pas participer au repas et ayant répondu à l'invitation.

Un colis gourmand sucré sera offert aux personnes de 68 ans et plus accueillies en maison de retraite et possédant des biens immobiliers sur la Commune.

Le repas sera réalisé par Florélie Traiteur et les colis par Paul LARÉDY

Tous les frais : repas, colis, animation, boissons, etc. afférents à cette festivité seront imputés au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU « PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION »

Monsieur le Maire demande qui est pour ou contre l'acquisition de tablettes numériques ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (1 contre, 14 pour), accepte le principe de l'équipement en tablettes.

Vu les devis présentés par BMP d'un montant de 7 533.48 € TTC et A4 RECTO-VERSO d'un montant de 6 982.80 € TTC pour l'acquisition d'une classe numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis présenté par A4 RECTO-VERSO et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » AVEC L'ACADÉMIE DE POITIERS

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'Éducation Nationale, l'école primaire de Savigné a été retenue pour bénéficier d'une subvention liée au projet d'équipement de matériels à usage collectifs dits « classes mobiles ».

Une convention est à conclure avec l'Académie de Poitiers qui prévoit l'engagement de celle-ci à verser une subvention à la Commune sur la base d'un montant plafonné à 8 000 € par classe mobile. Le taux de prise en charge par l'État est fixé à 50 %, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile. Mettre en place la formation des équipes engagées dans les projets (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique). Financer l'achat de ressources pédagogiques numériques. Cette dotation est de 500 € par école. Elle est versée par l'académie au collège de secteur des écoles concernées. Accompagner la mise en place d'interlocuteurs pour le numérique éducatif pour les écoles.

Considérant que dans ce cadre, il a été décidé l'acquisition d'une classe mobile d'un montant de 6 982.80 € TTC auprès d'A4 RECTO-VERSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sollicite auprès de l'Académie de Poitiers, une subvention de 50 % du montant l'acquisition soit 3 491.40 € ainsi que la dotation de 500 € pour financer l'achat de ressources pédagogique numériques. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » et tous les documents afférents à cette opération.

CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST France

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Vu les devis présentés par la SARL BARRE COLLECTIVITES d'un montant de 216.24 € TTC et la SARL Roland VAILLIER d'un montant de 179.90 € TTC pour l'acquisition d'un aspirateur pour l'école.

Monsieur Mickaël COLIN n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis présenté par la SARL Roland VAILLIER et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041513 (204) : Projets d'infrastructures	10 000.00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	15 500.00
21318 (21) – 0028 : Autres bâtiments publics	-7 000.00		
2151 (21) – 0091 : Réseaux de voirie	6 500.00		
21534 (21) – 0089 : Réseaux d'électrification	1 000.00		
2183 (21) – 0103 : Matériel de bureau et informatique	5 000.00		
	15 500.00		15 500.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	15 500.00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	-10 000.00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-5 500.00		
	0.00		
Total des Dépenses	15 500.00	Total des Recettes	15 500.00

PROGRAMME VOIRIE 2016 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire fait savoir que les réfections d'entrées charretières intégrées au chantier de la « Route de Loing » dans le cadre des travaux de voirie du programme 2016 établi avec la Communauté de Communes sont situées en bordure de la RD 148, ne peuvent être traitées au prix du marché car elles constituent des natures de travaux spécifiques et l'environnement de route à grande circulation nécessite des moyens de signalisation non prévus au marché. Un devis d'un montant de 12 480.36 € a été établi par la SAS BARRE FILS pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le devis présenté par la SAS BARRE FILS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

QUESTIONS DIVERSES

Informations

- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les ERP/IOP de la Commune est validé.
- Courrier Eaux de Vienne concernant la cartographie et la description des réseaux d'assainissement. Eaux de Vienne souhaite y intégrer le relevé des réseaux d'eaux pluviales, bien que la maîtrise d'ouvrage soit communale, ceci dans le cadre d'une maîtrise des dépenses et d'une gestion améliorée des infrastructures de réseaux. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.
- LIRE EN VIENNE : « L'arbre aux secrets » le 23 octobre à 15h à la salle de motricité.
- Primaires de la droite les 20 et 27 novembre 2016 à CIVRAY. Si des primaires sont organisées à gauche, elles seront également centralisées à CIVRAY.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 17 novembre 2016 à 20h.